Chantre Luc
*Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*

Paris, Publications de la Sorbonne
(*Bibliothèque historique des pays d'Islam*)
2018, 500 p.
ISBN : 9791035100681

Le Hajj, le grand pèlerinage à La Mecque qui est aussi le cinquième pilier de l'islam, est souvent considéré comme un rite relevant exclusivement de l'islam et des musulmans. La plupart des travaux universitaires qui lui sont consacrés portent d'ailleurs sur l'histoire musulmane de ce pèlerinage ou sur son organisation par les pouvoirs arabo-musulmans. Pourtant, ces préjugés de sens commun et ces biais universitaires sont largement contre-intuitif. Le Hajj est en effet longtemps resté un sujet de préoccupation majeur pour les administrations coloniales, inquiètes que ce voyage ne facilite la propagation d'épidémies au sein de leurs empires et soucieuses de limiter la diffusion d'idées contestataires en provenance de La Mecque. Les empires coloniaux ont également pu se saisir du Hajj dans leurs stratégies de légitimation, aussi bien vis-à-vis des populations musulmanes qu'ils administraient que vis-à-vis des autres puissances coloniales concurrentes. Chaque empire cherchait alors à se présenter comme le champion du monde musulman et à mettre en œuvre la « meilleure » politique en matière de pèlerinage. C'est ce que démontre magistralement l'ouvrage de Luc Chantre, *Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*. Alors que sa thèse de doctorat se limitait à la gestion française de ce pèlerinage, il fait ici le pari d'élargir l'éventail géographique et d'intégrer à son analyse les pratiques des autres puissances coloniales, seule démarche susceptible de faire émerger les caractéristiques propres à chaque empire. Si le gouvernement français a été l'un des plus interventionnistes en matière de Hajj, cette spécificité ne pouvait réellement se comprendre qu'à travers une méthode comparatiste. Sans tomber dans l'écueil de la compilation des politiques française, britannique, hollandaise, russe ou italienne, l'ouvrage offre une lecture croisée des pratiques des différents empires permettant de saisir les circulations et degrés d'imitation par les effets contrastés de la concurrence et de la coopération. C'est donc une véritable histoire européenne du Hajj qu'il nous offre ici, abordant non seulement les intérêts qui ont poussé chaque empire à intervenir dans ce pèlerinage, mais aussi la dimension commune de ces pratiques. En prenant le Hajj comme objet de recherche, un pèlerinage situé dans un territoire qui n'a jamais été intégré aux empires européens, Luc Chantre répond ainsi parfaitement à la prescription de Grossner, celle de croiser l'histoire coloniale à celle des relations internationales.

Au début du XIXe siècle, deux évènements contribuent à faire du Hajj un sujet géopolitique majeur : l'invasion française de l'Égypte et la reprise des lieux saints par les troupes de Méhémet Ali. Le premier chapitre s'ouvre ainsi sur les préconisations de Napoléon en matière de pèlerinage : montrer qu'il est l'ami de l'islam en assurant le maintien de la caravane d'Égypte – centrale pour assurer l'approvisionnement du Hedjaz en blé et en riz – et utiliser le Hajj pour légitimer l'occupation française de l'Égypte en s'appuyant sur la tradition du *mahmal*. La reconquête des Lieux saints sur les wahhabites par les troupes égyptiennes de Méhémet Ali amène, quant à elle, les puissances européennes à installer leurs premières agences consulaires à Djeddah en 1830. Cette première phase de désenclavement est dès le départ teintée de perceptions négatives assimilant l'islam à la violence. Les idées réformistes sont stigmatisées – les Britanniques prêtant aux mouvements d'inspiration wahhabites en Inde un rôle central dans le déclenchement de la révolte des cipayes en 1857-1858 – alors que les mouvements confrériques font l'objet d'une surveillance particulière notamment par le gouvernement français qui établit un lien entre le pèlerinage d'Abd el-Kader et le déclenchement du jihad. La France est aussi l'une des premières puissances impériales à initier les pèlerinages organisés, prenant en charge les frais des convois sur le modèle des caravanes officielles de la régence d'Alger. À l'heure de la reconduction du jihad par l'émir, faciliter le pèlerinage aux notables algériens est aussi un moyen de s'attacher les faveurs de personnalités musulmanes. Une série d'incidents entre Européens et Hedjazis viendra mettre un coup d'arrêt à cette première politique de patronage.

L'apparition du navire à vapeur et l'ouverture du canal de Suez en 1869 favorisent l'accroissement du nombre de pèlerins passés de 50 000 à 200 000 entre 1853 et 1870. Toutefois, l'augmentation des départs en pèlerinage s'accompagne de la diffusion de pandémies à l'instar du choléra en 1865 qui fait près de 200 000 victimes. Fidèle aux travaux de Sylvia Chiffoleau qui démontrent comment le Hajj a favorisé la naissance d'une communauté sanitaire internationale, le deuxième chapitre se concentre sur les mesures prises par les puissances européennes pour lutter contre la propagation des épidémies. Alors que la France organise à Istanbul une conférence sanitaire internationale qui adopte des recommandations de mises en quarantaine, les Britanniques restent opposés à ces mesures d'isolement qu'ils considèrent inefficaces. Cette opposition est partagée par les


BCAI 34 (2020) Chantre Luc: Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque, recensé par Leila Seurat
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Hedjazis qui voient dans ces interdictions une perte économique substantielle. Toute une littérature consulaire et missionnaire se saisit alors du Hajj comme un rite insalubre et morbide pour nourrir ses pamphlets anti musulmans.

Foyer d'épidémies, La Mecque est aussi un foyer de complots. C'est l'objet du troisième chapitre consacré à la peur d'un islam insurrectionnel. Si cette crainte se fait jour dès le début du XIXe siècle, elle s'exacerbe progressivement sous l'effet conjugué de deux phénomènes : l'accroissement du nombre de pèlerins qui renforce le sentiment d'appartenance à une seule et même communauté musulmane (*umma*) et les agissements d'Abdülhamid II qui, dans ses tentatives de re-sacraliser la fonction impériale, déploie une politique panislamique et accentue la dépendance financière et politique de la province du Hedjaz à l'égard d'Istanbul. Luc Chantre montre ici que, loin de se réduire à une idéologie de combat mobilisée par le sultan, le panislamisme a pu, également, être aussi mobilisé par les empires coloniaux en quête de légitimité : lors de son voyage à Damas en 1898, l'empereur allemand surnommé « Hajj Guillaume » se fait ainsi proclamer « l'ami de trois cent millions de musulmans » ; quant à la France, celle-ci avait longtemps cherché à promouvoir un califat arabe en la personne du sultan du Maroc. À nouveau, c'est l'islam confrérique qui est visé par l'ensemble des administrations impériales et particulièrement par le gouvernement algérien, menacé par les actions de résistance menées par les confréries. La crainte de la diffusion de complots depuis La Mecque doit également se lire à travers le rôle joué par les consuls à Djeddah. Limités dans leur champ d'action par l'interdiction de pénétrer l'enceinte des lieux sacrés réservés aux musulmans, ils consacrent alors l'essentiel de leur temps à des tâches subalternes comme la surveillance ou le renseignement. C'est l'objet du chapitre quatre qui montre notamment comment, pour attirer l'attention de leurs gouvernements respectifs et valoriser leurs fonctions, les consuls et vice-consuls vont jouer un rôle majeur dans la construction du péril panislamique. Ainsi, leurs rapports entretiennent le fantasme de l'existence de liens étroits entre les confréries et les pèlerins. Outre leurs missions de renseignement, les consuls sont aussi chargés de veiller à la protection des pèlerins pendant leur séjours y compris sur le plan sanitaire lors des embarquements et des débarquements. Ceci explique notamment pourquoi le poste de vice-consul a souvent été assumé par des médecins.

Le cinquième chapitre met au jour la convergence des pratiques entre les empires, aussi bien sur le plan sanitaire que sur celui de l'encadrement des déplacements. La gestion libérale préconisée par les Britanniques semble l'emporter. Cette gestion *a minima* associant les élites musulmanes doit se lire au regard de la révolte des cipayes qui, pour les autorités de Calcutta, s'expliquait par l'ingérence des Britanniques dans les coutumes religieuses des populations locales. Plus aucune restriction aux départs n'est émise y compris pour les pèlerins indigents, l'imposition du passeport et du billet aller-retour devenant ainsi facultative. Cette doctrine de non-intervention du pouvoir politique dans les affaires religieuses est adoptée par les autorités hollandaises d'Indonésie ainsi que par la Russie. La France demeure quant à elle plus réfractaire. Dans Algérie coloniale, la liberté du pèlerinage a fluctué selon les périodes, plus libre durant le Second Empire que sous les gouvernements de la IIIe République qui se sont appuyés sur des arguments sanitaires pour restreindre la liberté du pèlerinage. Luc Chantre montre pourtant que les pèlerinages à autorisation étaient loin de faire consensus, largement critiqués par le Quai d'Orsay qui considérait que ces restrictions portaient atteinte à l'image de la France en Orient et occasionnaient une augmentation du nombre de pèlerins clandestins. Progressivement, l'administration française d'Algérie adoptera, elle aussi, une attitude plus libérale à l'égard du Hajj, conformément aux pratiques des autres empires. En 1913, après quatre années d'interdiction, le Hajj est finalement autorisé. Ce cinquième chapitre offre également une analyse détaillée des autres pratiques de convergences entre les empires touchant aussi bien le domaine sanitaire (avec l'adoption d'une convention internationale en 1893 confirmant l'exceptionnalité sanitaire du Hajj) que celui des transports, préconisant un encadrement des traversées par de grandes compagnies maritimes nationales.

La Première Guerre mondiale occasionne la fermeture des consulats des pays alliés, la province du Hedjaz étant passé en territoire ennemi puisqu'au sein de l'Empire ottoman, allié des Allemands. Aucune puissance alliée n'envoie de pèlerins pour le Hajj de 1915. L'année suivante, la grande révolte arabe et la reprise des lieux saints par le chérif Husayn permet aux empires alliés de s'y réimplanter. La reprise du Hajj dès 1916 devait, dans l'esprit des Britanniques, permettre de délégitimer le calife d'Istanbul et d'affaiblir de l'intérieur l'Empire ottoman. C'est dans ce contexte que la France organise son premier pèlerinage officiel. Cherchant à apparaître comme la garante des intérêts des musulmans et tentant d'empêcher la constitution d'un nouveau califat hachémite sous l'influence britannique, elle projette d'ouvrir une hôtellerie destinée aux pèlerins sans ressources dans les villes de La Mecque et de Médine. À nouveau, ce projet d'hôtellerie sous la forme d'un


BCAI 34 (2020) Chantre Luc: Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque, recensé par Leila Seurat
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

bien *waqf* ne fait pas l'unanimité, le gouverneur général de l'Algérie, Charles Lutaud, y voyant une politique contraire à l'application de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État. Sans tenir compte de ces avis défavorables, le gouvernement choisit en 1916 d'envoyer une délégation composée de six cents pèlerins (que certain qualifieront de *mahmal* maghrébin) aux lieux saints pour acquérir ce lieu.

Progressivement, la France va chercher à se décharger de l'administration directe du pèlerinage. Pour ce faire, elle s'appuie sur la nouvelle société des *habous* chargée du fonctionnement de l'hôtellerie à La Mecque, décision qui vient « donner corps à l'application de la loi de 1905 ». Le renforcement de l'*indirect rule* n'empêche guère l'effondrement des effectifs des pèlerins maghrébins, résultats des tensions entre le gouvernement français et les Hachémites suite à l'instauration du mandat français en Syrie. C'est l'objet du septième chapitre consacré à la période de l'entre-deux-guerres. Proclamé calife à la suite de l'abolition du califat du sultan ottoman en 1924, Husayn s'appuie lui aussi sur le Hajj pour se légitimer, vaines tentatives dans un contexte où les critiques visant sa personne et surtout sa gestion inégalitaire du pèlerinage ne cessent de s'amplifier : l'envolée des taxes imposées aux pèlerins pour compenser la perte de subventions britanniques et financer sa guerre contre Ibn Séoud ne manque pas de fragiliser son pouvoir, beaucoup en appelant au retour de l'administration turque du Hajj. Le 5 décembre 1924, auréolé de ses victoires militaires, Ibn Séoud entre pieds nus à La Mecque, revêtu de l'*iḥram*. Lors du congrès de 1926, il parviendra à ajourner la question de l'internationalisation des lieux saints, obtenant plutôt une reconnaissance de la souveraineté saoudienne sur le Hedjaz. Le chapitre 8 développe ainsi les conséquences de la mainmise des wahhabites sur le Hajj et notamment les prémices d'une politique de boycott de la part de plusieurs d'États musulmans qui interdisaient à leurs ressortissants d'effectuer leur cinquième pilier.

Instrument de domination des puissances coloniales, le Hajj a aussi été un vecteur de prestige des empires, cherchant à apparaître comme des puissances musulmanes. Alors que la sociologie du pèlerinage a elle-même évolué et que de plus en plus de pèlerins appartiennent aux classes aisées et marchandes, le musulman n'est plus un simple pèlerin mais un véritable voyageur en quête de confort. Cette évolution du Hajj comme une forme de tourisme donne lieu à la publication de guides officiels à l'instar du guide bilingue de Si Ahmed Al-Haouari, magistrat au haut tribunal chérifien de Rabat. La France n'en a pas fini de s'interroger quant à son rôle dans l'organisation du pèlerinage. Le Hajj est-il un acte religieux ou politique ? Si la première option l'avait amené à préconiser, sur le modèle britannique, l'*indirect rule*, elle n'en a pas moins abandonné le projet de revenir à la période d'avant-guerre, lorsque les pèlerins étaient alors tenus d'embarquer dans des navires agréés par l'administration. Réduit à son volet religieux, le rôle de la société des *habous* n'en reste pas moins majeur, l'avis de son président Si Kaddour Ben Ghabrit étant le plus souvent suivi par les pouvoirs publics comme en atteste l'abandon du dispositif visant à faire figurer le casier judiciaire des pèlerins sur leurs passeports. On est bien là dans une forme de contribution des élites musulmanes à l'élaboration de normes autour du pèlerinage. Le principe même du grand pèlerinage n'est-il pas précisément de s'absoudre de ses péchés comme l'avait relevé Louis Massignon ? Au début des années 1930, la puissance publique fait le choix, après la parenthèse de la société des *habous*, d'organiser des convois regroupant tous ses sujets à bord d'un seul et même paquebot, simulacre d'une unité de l'empire fidèle à l'esprit des caravanes de la grande guerre.

Luc Chantre ne se limite pas à l'analyse des politiques européennes en matière du Hajj, consacrant le dixième chapitre aux oppositions présentes dans les empires qui ont, elles aussi, politisé le Hajj dans le but de dénoncer les politiques impérialistes. Rachid Rida et Chakib Arslan ont ainsi été étroitement surveillés par la France et la Grande Bretagne, le premier à cause de son influence sur les nationalistes marocains dans un contexte de contestation à la suite de la publication du *dahir* berbère en 1930, le second pour incarner un modèle auprès des oulémas algériens. Ces personnalités panarabes s'étaient toutes deux rendues aux Lieux saints, leur Hajj étant l'occasion de dénoncer avec véhémence l'impérialisme européen. La question palestinienne, a quant à elle, constitué un sujet de politisation des sujets de l'empire britannique, en particulier palestiniens et transjordaniens qui ont tenté, malgré la politique de neutralité voulue par Ibn Séoud, d'utiliser le Hajj comme tribune pour faire valoir leurs revendications.

C'est la Seconde Guerre mondiale qui mettra un terme à ces politiques européennes du pèlerinage. Les trois derniers chapitres traitent de l'essoufflement progressif d'une gestion européenne du Hajj, évoquant tour à tour l'exacerbation des concurrences, le dynamisme de l'Afrique subsaharienne ainsi que les prémices de l'influence américaine. Plusieurs faits marquants viennent sonner le glas des pèlerinages d'empire : la crise de Suez, la montée en puissance du nassérisme et la guerre d'indépendance algérienne. Partagé entre la nécessité d'obtenir l'appui des États-Unis et d'apparaître comme un soutien aux nationalistes arabes, Ibn Séoud accueille le colonel Nasser au Hajj de 1954, année qui marque par ailleurs


BCAI 34 (2020) Chantre Luc: Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque, recensé par Leila Seurat
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

l'intensification de la propagande anti-française. En dépit d'un contexte éminemment défavorable et alors qu'elle ne dispose plus d'un représentant officiel aux Lieux saints depuis 1956, la France continue de mettre en place des convois officiels, bien que boycottés. Comment interpréter cet entêtement à organiser le Hajj ? Est-il le symptôme d'une hyper structure coloniale ou d'une crispation d'un régime aux abois ? Cette question, qui demeure ouverte, vient clore *Pèlerinage d'empires* et nous invite à resituer cet ouvrage dans sa perspective contemporaine.

Bien qu'ayant officiellement relégué le Hajj a une question religieuse ne relevant plus de la puissance publique, la France demeure soucieuse de contrôler ce voyage, perçu comme un potentiel vecteur de radicalisation. Prenant les habits de guides à l'occasion des déplacements à La Mecque, les imams dits « salafistes » font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'Intérieur. À la surveillance des pèlerins s'ajoute des velléités de puiser dans le marché du Hajj des ressources susceptibles de contribuer à l'organisation d'un « islam de France », la puissance publique encourageant diverses institutions et associations musulmanes à intégrer le projet de taxe dans leur agenda. L'approche postcoloniale s'avère ainsi difficile à contourner, particulièrement féconde pour penser ces pratiques en termes de continuité et les resituer dans leurs historicités. Loin d'être le seul résultat du contexte post-attentats, ces représentations et pratiques apparaissent comme autant d' « ingérences » inscrites dans une histoire longue de près de deux siècles. L'ingérence française en matière de Hajj apparaît d'autant plus criante qu'elle contraste avec le total désengagement britannique, considéré par Sean McLoughlin comme relevant d'une gestion strictement néolibérale.

*Leila Seurat*
*Docteur en science politique*
*chargée de cours à SciencesPo*


BCAI 34 (2020) Chantre Luc: Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque, recensé par Leila Seurat
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net